

L'organisation mondiale de la santé animale (OIE) élargi son champ de travail au bien-être animal

par Alexandre DUSANTER (ITAVI)

Chargé d'informer et de conseiller les Services vétérinaires des Pays Membres (166 pays), l'Office International des Epizooties (OIE), créé en 1924 et dont le siège est à Paris, a récemment élargi son champ de travail au bien-être animal. En effet, le 29 mai 2002, l'OIE a adopté un mandat pour la protection des animaux utilisés à des fins de production, comprenant notamment le transport. L'objectif de l'OIE est d'aboutir à l'élaboration de normes ou de grandes lignes directrices d'ici 2005.

Un groupe de travail permanent sur le bien-être animal a été créé pour définir et coordonner les activités de l'OIE dans le domaine du bien-être animal. Il s'est réuni pour la première fois en octobre 2002. Depuis, d'autres groupes de travail ont été mis en place. Ces groupes s'intéressent au transport par voie terrestre, au transport par voie maritime, aux conditions d'abattage des animaux et à la dépopulation des animaux à des fins sanitaires.

Du 23 au 25 février 2004 s'est tenue à Paris une conférence mondiale de l'OIE ayant trait à la mise en place de normes internationales relatives au bien-être des animaux d'élevage.

1. LE DÉFI MONDIAL DU BEA : DES PERSPECTIVES DIVERSES

Les attentes en matière de bien-être animal varient énormément et sont fortement influencées par la situation socioéconomique de chaque pays. L'élimination de la souffrance et de la cruauté dépend de la conception de chaque pays pour la production de viande et de l'expérimentation animale.

Les causes de la souffrance animale sont aussi bien physiques que mentales. Elles sont multiples et les animaux peuvent souffrir de différentes façons et à des degrés divers qu'il est important de définir.

L'exploitation des animaux existe partout dans le monde. Les raisons en sont diverses : pour l'alimentation, la compagnie, le sport, le spectacle, etc... Le sacrifice du bien-être se caractérise par un manque de soins et de respect pendant la durée de vie ou d'exploitation des animaux.

En élevage, les mauvaises pratiques sont influencées par la situation socioéconomique de chaque état. Par exemple, l'intensification de l'élevage a permis de répondre à certaines attentes, mais la productivité à outrance a porté atteinte au bien-être animal.

Les arguments scientifiques, le ralliement de l'opinion publique via le consommateur et l'accord des vétérinaires sont à l'origine des avancées du mouvement pour changer les systèmes de production. La définition de normes (suffisantes pour garantir le bien être) va alimenter les débats et des conflits vont surgir, d'où la nécessité d'avoir un processus de décisions complètement transparent. L'action de l'OIE consistant à élaborer des normes et des recommandations en matière de bien-être se situe au sommet de l'échelle des activités complexes en faveur du bien-être animal.

Ainsi, la première partie de la conférence a permis aux orateurs (du secteur agricole, du monde des consommateurs, des pays développés et en développement et des mouvements de promotion du bien-être) de présenter leur point de vue sur ce thème.

1.1. LE RÔLE DU VÉTÉRINAIRE

La profession vétérinaire est attachée au bien-être animal par son code éthique. Dans l'exercice de sa profession, le vétérinaire devra éclairer par son observation précise et son conseil avisé les filières de productions sur ces aspects.

Le thème du bien-être doit donc être inséré comme une discipline indépendante dans le cursus de formation. Cette formation doit intégrer l'ensemble des aspects bien-être comme la bioéthique, l'éthologie et le concept de la souffrance.

1.2. LE POINT DE VUE DE L'INDUSTRIE (ASSOCIATION REGROUPANT LES ENTREPRISES DE TRANSPORT)

Le transport des animaux se développe et devient gigantesque (10 milliards d'animaux/an), répondant ainsi aux nouveaux besoins des populations :

- la révolution alimentaire (viande fraîche, rituel),
- la transhumance des cheptels,
- l'exposition de bétail.

Les doléances les plus fréquentes concernent le rationnement en eau, l'alimentation, les mutilations (perte d'utilisation d'un membre), et les avortements.

L'objectif de l'industrie est de favoriser la gestion des animaux de façon saine, par la recherche et l'amélioration des modes de transfert des animaux. Les gouvernements adoptent des réglementations trop rapidement par rapport aux résultats des travaux de recherche.

L'intérêt de l'OIE sur ce sujet est important notamment au travers d'action concrètes telles que :

- disposer d'une base de données sur les maladies,

- harmoniser les réglementations entre les lieux d'origine et d'arrivée,
- gérer les interdictions d'export / import en cas de maladie.

La gestion du risque est importante, elle permet de baisser la mortalité. Cela suppose une meilleure logistique, l'information et la formation des intervenants et une surveillance accrue des maladies endémiques.

1.3. LE POINT DE VUE DU COMMERCE

(Food Marketing Institute, association regroupant 2300 sociétés de grossistes et détaillants en produit alimentaires, 75 % du chiffre d'affaires réalisés par les magasins d'alimentation de détail)

Aux Etats-Unis, un programme en faveur du bien être animal est progressivement mis en place chez les détaillants et grossistes de produits alimentaires et des entreprises de restauration.

Le principe général en est le suivant : les animaux doivent être élevés, transportés et transformés dans un cadre propre et sûr, sans être exposés à des mauvais traitements. Des lignes directrices s'appuyant sur des bases scientifiques ont été définies pour l'élevage et le transport. Des audits sont régulièrement réalisés pour vérifier leurs applications chez les industriels. La communication relative aux questions de bien-être animal est ainsi développée sur l'ensemble des filières d'approvisionnement jusqu'au consommateur.

La démarche est volontaire pour les industriels, et demande une collaboration étroite entre les grossistes et les fournisseurs.

En prenant l'exemple de l'industrie avicole, différentes normes d'élevage ont été définies. Elles concernent la densité (limitée à 29 kg de poids vif par m² (6.0lb/sq.ft), les programmes lumineux (4 heures d'obscurité par jour) et les conditions d'attrapage des poulets de chair (par les deux pattes).

L'association n'est pas intervenue pour imposer l'application d'une réglementation. La participation à cette démarche doit rester volontaire. La motivation des détaillants et grossistes à l'élaboration de systèmes d'assurance en faveur du bien-être ne peut que se développer auprès des filières de production.

1.4. LE POINT DE VUE DU CONSOMMATEUR

En Italie, le consommateur a changé face au bien être, il est devenu moins émotif. Ainsi, 83 % des italiens sont conscients du lien entre la qualité des produits qu'ils consomment et les traitements administrés à l'animal. Il en résulte une méfiance générale vis-à-vis des conditions d'élevage. La conséquence fut le développement des productions biologiques.

L'équation à résoudre est simple et de bon sens : montrer que "l'animal machine" n'est pas un danger pour l'homme. Mais, l'ignorance des réalités sur l'élevage, le transport et les conditions d'abattage des espèces animales soulève le public. Les réactions émotionnelles sont vives et fortes, tant au niveau de la presse que des médias.

Aujourd'hui, les réactions ont encore changé. La confiance n'est plus là et le consommateur est devenu méfiant. Or, si le consommateur a besoin de garanties, il est difficile pour les industriels d'appliquer toutes les recommandations, d'autant qu'après les différentes crises du marché, on observe une accélération des certifications et de la traçabilité, ainsi qu'un développement des contrôles public et privé.

1.5. LE POINT DE VUE DES PAYS EN DÉVELOPPEMENT (CAS DE L'INDE)

Les populations humaines et les cheptels sont importants dans les zones rurales des pays en développement. Les terres sont peu étendues ce qui aboutit à une réduction des pâtures. Les animaux endurent des souffrances de malnutrition, de la surexploitation des bêtes de somme et des mauvais traitements infligés aux animaux de boucherie.

Les traditions culturelles et religieuses n'ont pas préservé les cheptels contre la maltraitance et l'action des organisations de protection animale reste très limitée compte tenu de la diversité des situations :

- le BEA des animaux de traits : plus de 60 % des travaux agricoles se font avec des animaux. En période d'improductivité (mousson), ils sont maltraités et mal nourris. En surcharge, les animaux sont souvent blessés.

- le BEA des animaux de production (conditions d'abattage) : il est impossible d'appliquer des normes minimales sanitaires sur tous les lieux d'abattages (plus de 10 millions)
- le BEA des animaux de compagnie : les chiens errants sont éradiqués par les populations locales. Tous les systèmes d'abattage sont utilisés, sans connaissances des méthodes et des risques.
- le BEA des animaux sauvages : des souffrances sont administrées aux animaux pour le dressage (ferme de dressage d'ours), attrapage des animaux sauvages pour les zoos et les cirques.
- le BEA des animaux à des fins d'expérimentations.

2. LA SCIENCE APPLIQUÉE AU BIEN ÊTRE ANIMAL

L'initiative de l'OIE consiste à préparer des lignes directrices et des normes applicables à l'échelle internationale pour le bien-être des animaux. Ces normes devront reposer sur une base scientifique pour être reconnues sur le plan international. Elles impliquent la connaissance scientifique et la recherche, mais elles continuent à refléter des vues reliées aux valeurs concernant le bien-être animal. Pendant la conférence, les principales questions relatives au bien-être ont été examinées sous différentes approches.

2.1. L'ESPACE ET L'ENVIRONNEMENT

La définition des besoins qualitatifs et quantitatifs des animaux en termes de cadre de vie assurant leur fonctionnement biologique, leur confort physique et thermique et les types de comportement reste complexe. Plusieurs approches sont possibles, la première consiste à considérer l'état naturel comme optimal. Les habiletés comportementales des animaux ont été modelées par la sélection naturelle. Cependant, la domestication des espèces a induit plusieurs changements dans leur manifestation. La seconde approche considère l'adaptation physiologique des animaux et leur capacité d'adaptation.

Pour évaluer le bien-être animal, plusieurs méthodes sont utilisées :

tiques ont été abordées et sont rapportées ci-après.

3.1. LA RECHERCHE APPLIQUÉE

Les programmes de recherches fondamentale et appliquée sont nécessaires pour mieux comprendre le comportement animal. Les sciences du bien-être regroupent différentes matières : l'éthologie, l'économie, les sciences vétérinaires. L'OIE pourrait se charger d'une coordination mondiale sur ce thème. La priorité est de réfléchir sur les problèmes mondiaux, mais aussi d'encourager et aider les pays en développement.

Les chercheurs ont besoins d'identifier et de déterminer des indicateurs objectifs, en ayant une approche épidémiologique des problèmes rencontrés. La recherche doit se développer sous divers angles : relation entre bien-être / élevage et système extensive / intensif, état affectif de l'animal, mais aussi recherches économiques pour permettre l'évolution des systèmes et des changements dans les pratiques.

3.2. LE TRANSPORT SUR MER

Des contrôles réglementaires et des compétences manquent pour améliorer ce type de transport. La formation du personnel semble indispensable. Les procédures de l'OIE devront s'appuyer sur l'expérience des pays exportateurs de bétail (Australie, Nouvelle-Zélande). En cas de litige, l'OIE doit être l'arbitre et intervenir rapidement par rapport au bien être des animaux.

3.3. LE TRANSPORT TERRESTRE

Sachant qu'il n'y a pas d'assurance possible des transports en cas de mauvais chargement, la formation de tout le personnel intervenant dans le processus est un impératif et doit comprendre une évaluation.

En ce qui concerne la santé des animaux, il est nécessaire d'identifier un interlocuteur pour juger les animaux aptes au transport et de nommer quelqu'un qui sera responsable de l'établissement des différents certificats nécessaires.

En cas de nécessité, l'euthanasie les animaux malades en souffrances devra être effectuée par un personnel compétent.

Les conditions du transport doivent cor-

respondre à la longueur du trajet et à l'espèce transportée. S'il n'existe pas de durée optimale de transport, il convient de privilégier l'abattoir le plus proche.

Dans ce domaine du transport terrestre, le rôle de la recherche est important.

3.4. L'ABATTAGE DES ANIMAUX À DES FINS DE CONSOMMATION HUMAINE

Le déchargement des animaux doit se faire dans un endroit clos, et il doit exister des prescriptions spécifiques pendant le transfert des animaux dans les locaux de l'abattoir.

Il faut définir la responsabilité de chacun lors de l'abattage et l'autorité qui sera compétente pour vérifier les mesures. Une formation correcte pour l'exécution des tâches doit être exigée.

Dans le cas d'un abattage rituel, il est recommandé que le bien-être animal soit respecté.

3.5. LA DÉPOPULATION DES ANIMAUX À DES FINS SANITAIRES

Il convient d'avoir une pratique charitable et humaine vis-à-vis des animaux, avec des méthodes souples en tenant compte des différences entre espèces. La coopération entre les différents organes de santé, avec l'OIE comme chef de file, est indispensable. L'OIE coordonnera le travail d'informations, la communication, la formation des personnes, les procédures, les aspects financiers [banque mondiale].

Il est important que la planification d'un plan d'urgence se fasse en relation avec les industries qui prennent en compte la spécificité de la maladie par rapport à l'export ou l'import, la localisation géographique et la concentration des animaux. Il faut prévoir les investissements nécessités par l'acquisition et l'utilisation de machines et équipements (mobiles). L'OIE pourrait proposer différentes machines suivant le niveau d'équipement dans chaque pays (l'électrification serait la meilleure solution) et même fournir des équipements pour les pays infestés et en développement.

L'utilisation des carcasses n'est pas une priorité. La partie financière n'est pas à négliger et doit intégrer le commerce exis-

tant et l'indemnisation des éleveurs.

3.6. LA COMMUNICATION DE L'OIE

Le dialogue sur la définition et la reconnaissance de l'OIE par chaque état est indispensable. La priorité doit être la prise en compte de toutes les parties prenantes (filiales et pouvoir exécutif), et celles-ci doivent être conscientes qu'elles peuvent contacter l'OIE. Le défi est important car il est difficile de communiquer avec une telle variété de personne.

Le message doit se traduire en plusieurs langage suivant l'interprétation des 5 libertés et les cultures de chaque membre.

Il faut regarder l'animal de façon holistique.

4. CONCLUSION

L'application des normes en matière de bien-être animal nécessitera la participation traditionnelle de la communauté vétérinaire et d'autres acteurs clés appartenant au secteur de la production et à des organisations non gouvernementales. La difficulté est de trouver dans les pays une formation pour sensibiliser les dirigeants au bien être animal. Les échanges commerciaux sont le soucis des pays en développement par rapport à l'arsenal réglementaire existant. L'OIE a un rôle important dans l'harmonisation des formations.

Le bien être animal ne doit pas être un frein au commerce international. Si des barrières sont mises en place, les opportunités d'échanges s'en trouvent réduites.

Si l'OIE arrête des normes acceptables et que les pays soient en conformité à ces dites normes, il est possible d'augmenter la valeur ajoutée des produits commercialisés et d'obtenir une prime à la qualité, et ainsi observer des changements dans les systèmes de production. Ce sont les consommateurs qui seront les fers de lance de ces changements. Il faut se doter d'un mécanisme possible et réalisable chez l'éleveur et identifiable par le consommateur.

[Source : Paris, 23-25 février 2004, Global conference on animal welfare : an OIE initiative. 333 pages.]

1 Bien que son acronyme soit conservé pour des raisons historiques, l'OIE s'appelle maintenant Organisation Mondiale de la Santé Animale